



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarantième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 4 mars 1966,
à 15 h 35

NEW YORK

S O M M A I R E

	Pages
<i>Point 11 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Contrôle international des stupéfiants</i>	89
<i>Point 19 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Examen de l'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session et examen préliminaire du programme de travail de base du Conseil pour 1967</i>	90

Président: M. Tewfik BOUATTOURA (Algérie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Autriche, Chine, Cuba, Danemark, Ghana, Hongrie, Irlande, Japon, Malte, Mauritanie, Mexique, Pologne, République arabe unie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Turquie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Contrôle international des stupéfiants
(E/4140, E/4158/Rev.1, E/4162)

1. Le **PRESIDENT** appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Comité social (E/4162) dans lequel il est recommandé au Conseil d'adopter trois projets de résolution: le projet de résolution I sur le rapport de la Commission des stupéfiants, le projet de résolution II sur la question de la feuille de coca et le projet de résolution III sur l'application de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants. Il invite le Conseil à examiner les projets de résolution.

A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.

A l'unanimité, le projet de résolution II est adopté.

2. M. SINGH (Inde) attire l'attention sur le paragraphe 21 de la note du Secrétaire général (E/4158/Rev.1) où il est suggéré que le Conseil institue un comité chargé de l'examen des candidatures. Il propose d'ajouter au projet de résolution III, après le paragraphe 3 du dispositif, le paragraphe suivant:

"Décide, comme suite à la suggestion faite au paragraphe 21 de la note du Secrétaire général (E/4158/Rev.1), de constituer un comité de 13 membres qui sera chargé d'examiner les candidatures".

Le nombre de membres du comité chargé d'examiner les candidatures serait ainsi le même que pour le Comité chargé des organisations non gouvernementales. La répartition géographique des sièges serait également analogue.

3. M. TAYLOR (Royaume-Uni) pense que le comité chargé de l'examen des candidatures devrait être un groupe d'experts appartenant aux pays qui se préoccupent du commerce des stupéfiants. C'est de cette considération qu'il faudrait tenir compte autant que du principe d'une répartition géographique équitable.

4. M. NASINOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation n'a pas d'objection à formuler contre l'amendement proposé par l'Inde. La nécessité d'assurer une répartition géographique équitable devrait être prise en considération dans la composition du comité.

5. M. ALI (Pakistan) appuie l'amendement proposé par l'Inde.

6. M. SINGH (Inde) précise que son intervention doit être interprétée à la lumière des observations formulées par le représentant du Royaume-Uni.

L'amendement proposé par l'Inde est adopté.

7. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) indique que les incidences financières du projet de résolution III seront examinées par le Conseil quand il abordera le point 18 de l'ordre du jour (Incidences financières des décisions du Conseil).

A l'unanimité, le projet de résolution III, ainsi modifié, est adopté.

8. Le **PRESIDENT** propose que le Conseil prenne note du rapport du Comité central permanent des stupéfiants sur l'activité du Comité en 1965^{1/}, conformément à la recommandation du Comité social.

Il en est ainsi décidé.

^{1/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 65.XI.9.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session et examen préliminaire du programme de travail de base du Conseil pour 1967 (E/4148 et Add.1 à 3; E/4157; E/L.1103 et Corr.1, E/L.1109)

9. Le **PRESIDENT** invite le Conseil à procéder à une discussion préliminaire sur la liste des questions à examiner à la quarante et unième session du Conseil, liste qui figure dans la note du Secrétaire général (E/4148), ainsi que sur l'organisation des travaux de la quarante et unième session, au sujet de laquelle le Secrétaire général a soumis des propositions (E/L.1109).

10. **M. VIAUD** (France) fait observer que chaque année l'on s'efforce d'alléger l'ordre du jour de la session d'été du Conseil en chargeant davantage l'ordre du jour de la session de printemps. La liste des questions proposées dans le document E/4148 est longue, et il conviendra d'adopter de bonnes méthodes d'organisation si l'on veut que la quarante et unième session termine ses travaux dans les délais prévus.

11. Etant donné que les points 3 et 27 proposés sont liés dans une certaine mesure, les délégations devraient pouvoir évoquer, dans les déclarations qu'elles prononcent au titre du point 3, la question de l'examen et de la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil. Il y a deux possibilités. La première, que la délégation française estime préférable, consisterait à modifier l'ordre des points de l'ordre du jour de façon que le point 27 suive immédiatement le point 3. La deuxième consisterait à admettre qu'au cours du débat général en séance plénière sur le point 3, les délégations aient la possibilité de parler à propos de l'examen du rôle et des fonctions du Conseil. Lors du débat général, auquel assistera le Secrétaire général, les délégations devraient avoir la faculté de présenter leurs observations sur les deux questions.

12. Dans les annotations préliminaires à la liste des questions à examiner à la quarante et unième session (E/4148), il est indiqué que le rapport qui sera soumis au titre du point 13 portera sur les activités entreprises par l'Organisation des Nations

Unies au titre du programme ordinaire et du Programme élargi de l'assistance technique. Or, les activités entreprises au titre du Programme élargi d'assistance technique sont déjà exposées, semble-t-il, dans les rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement qui doivent être soumis au titre du point 12.

13. **M. KITTANI** (Secrétaire du Conseil) fait observer qu'il est suggéré dans le document E/4157 que le Conseil supprime le point 13 de son ordre du jour, étant donné la création du Programme des Nations Unies pour le développement.

14. **M. PARRY** (Canada) estime que l'ordre du jour proposé aurait plus de consistance si les points étaient groupés par matières. Des sous-titres pourraient être établis pour chaque groupe de points différent.

15. **M. ROOSEVELT** (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis préférerait qu'au cours du débat général en séance plénière, pendant les deux premières semaines de la quarante et unième session, on examine ensemble les points 2 et 16 de l'ordre du jour, et que l'examen général prévu au point 3 fasse l'objet d'une discussion séparée.

16. **M. Koudriavtsov** (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense, comme le représentant de la France, que les points 3 et 27 devraient être examinés ensemble. Il ne serait pas nécessaire de modifier l'ordre des points de l'ordre du jour; il suffirait d'inclure le point 27 parmi les questions à examiner au cours du débat général en séance plénière.

17. Il serait difficile de grouper les points de l'ordre du jour par matières, comme l'a suggéré le représentant du Canada, étant donné que certains d'entre eux touchent à un grand nombre de questions.

18. Compte tenu du programme chargé prévu pour les séances plénières, il conviendrait de renvoyer tout d'abord les points 24 et 25 au Comité social pour étude préliminaire. Les décisions définitives seraient prises en séance plénière.

La séance est levée à 16 h 35.